Actes des 6èmes Journées Nationales du Patrimoine Géologique

40 ans
pour le patrimoine géologique, état des lieux et perspectives

Corganisées par

Société Géologique et Minéralogique de Bretagne

Réserves Naturelles DE FRANCE

en partenariat avec

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Région BRETAGNE

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

Introduction des ateliers

Max Jonin

D'où venons-nous ?

Un inventaire national du patrimoine géologique trouve ses racines au sein de la commission « patrimoine géologique » de RNF dans les années 90. Lors de l'AG de 1995, la nécessité d'un inventaire est affirmée, une méthodologie élaborée et une organisation proposée.

En découlent :

- La loi Barnier (1995) qui retient le projet d'une liste nationale des sites d'intérêt géologique, mais il n'y aura aucun décret d'application.

- La création de la Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG). Elle confiera au BRGM la création d'une base de données pour le patrimoine géologique qui sera testée en Bretagne, sous l'égide de la DIREN, sur l'inventaire qui y a été réalisé en 1994. Ce sera l'occasion de préciser la méthodologie que la CPPG validera en 1999.

- En 2002, la loi « démoprox » intègre la notion de patrimoine géologique dans notre corpus législatif comme partie intégrante du patrimoine naturel. La loi instaure un inventaire national du patrimoine naturel sous la responsabilité scientifique du MNHN et crée les CSRPN.

- La méthodologie de l'inventaire a été présentée avec des applications aux JNPG de Brest en 2003.

- En 2006, le MNHN fait paraître un *vade mecum* (édition SGF) dont la rédaction a bénéficié de la participation pertinente de RNF. Dès lors, cette référence s'impose…

- Le ministère lance l'inventaire national du patrimoine géologique en 2007.

- En 2014, une seconde édition du *vade mecum* paraît.

- Entre 1997 et 2013, 5 JNPG se sont tenues et 4 Journées régionales (2 en Bretagne, 1 à Lille et 1 à Caen.)

Il était peut-être bon de se réunir de nouveau.

Atelier 1
Améliorer l'inventaire

Animation : Max Jonin

L'inventaire national du patrimoine géologique est lancé en 2007 par le ministère. De fait, en régions, les inventaires ont été conduits de façons très différentes, chacun ayant sa propre définition des concepts et des objectifs, sa propre lecture de la méthodologie. Ainsi, l'INPN n'est, aujourd'hui, que le regroupement hétérogène des inventaires régionaux, sans une re-vision, sans un "lissage" national.

Quelques questions posées :

- Qu'est-ce que l'on inventorie ? la question semble essentielle !
- L'intitulé des géotopes (penser à la signalisation *in situ*, cf. APPB)
- Localisation : indiquer les coordonnées GPS ?
- L'IGP peut-il être noté 0 ? Idem pour rareté ? (Intérêt géologique principal)
- Sommes-nous capables d'estimer une rareté internationale ?
- Évaluation patrimoniale :

- 0 – 10 local 0*
- 11 – 20 départ' 1*
- 21 – 30 régional 2*
- 31 – 48 national 3* = c'est *a priori* l'INPG, **intérêt pour envisager auprès des différents partenaires des politiques et stratégies de conservation-valorisation.**

Un point présenté n'a finalement pas obtenu de réponse ni de discussion par l'atelier :
Qu'est-ce que l'on inventorie ? Quel est l'objectif ? La question, essentielle, demeure.

Nécessité de clarifier la distinction entre « intérêt géologique » et « patrimoine géologique ». Les circulaires indiquaient la définition juridique de la patrimonialisation :

« *la patrimonialisation d'un élément naturel… (a pour)… fonction de le mettre en valeur… (et)… d'induire un régime juridique protecteur. Le droit de l'environnement qualifie de « patrimoine » les espaces ou les biens qui vont devoir faire l'objet d'une attention toute particulière non seulement de la part de leur propriétaire juridique mais aussi de l'ensemble de la collectivité* ». Michel Prieur (*Droit de l'environnement*, 2000)

Décider qu'un affleurement est patrimonial **engage**.

Dès lors, on peut se questionner sur la pertinence de grandes enveloppes surfaciques et il pourrait être propose de distinguer des ZNIG (zones naturelles d'intérêt géologique, équivalent pour le patrimoine géologique des ZNIEFF) d'une part, les géotopes patrimoniaux de l'INPG d'autre part.

L'inventaire du patrimoine géologique souffre d'un manque d'harmonisation entre régions et d'ambiguïtés dans la notation.

Conclusions de l'atelier

- Les critères d'évaluation (rareté, intérêt scientifique, patrimonial,…) doivent être clarifiés et appliqués de manière cohérente. Une meilleure coordination nationale-régionale est nécessaire pour homogénéiser les données.
- Nécessité de définir très clairement la signification des notes pour chaque item de notation (rareté, intérêt, état, etc.).
- Retirer l'état de conservation de la notation du site (qui fausse l'évaluation scientifique) pour retenir uniquement la valeur intrinsèque de l'objet
- Nécessité d'harmoniser au niveau national les grilles d'évaluation produites entre les régions.
- Ouvrir l'inventaire à contribution citoyenne encadrée.

Un atelier national pourrait être envisagé (ministère – MNHN – RNF etc.) pour avancer sur ces questions.

Atelier 2
Reconnaissance du patrimoine géologique

Animation : Stéphane Legal

L'atelier 2 a confirmé que le patrimoine géologique reste insuffisamment pris en compte dans les politiques de protection, d'aménagement et de sensibilisation. Cette note se concentre sur les principaux leviers d'action identifiés pour mieux intégrer la géologie dans les pratiques des gestionnaires, des collectivités, des services de l'État, du monde éducatif et des citoyens.

1. Renforcer les compétences des gestionnaires et des réseaux nature

Les réserves naturelles, CEN, PNR, DREAL, OFB, CSRPN et conseils scientifiques sont en première ligne pour faire exister le patrimoine géologique dans les territoires. Plusieurs leviers concrets ont été mis en avant.

- Développer une offre structurée de **formation** en géologie pour les gestionnaires : formations courtes mêlant salle et terrain, centrées sur la lecture de paysage, les liens géologie–biodiversité, les risques et les enjeux de gestion. Il s'agit de s'appuyer sur les expériences réussies (formations CEN, RNF, malles pédagogiques) pour proposer des modules reproductibles à l'échelle nationale.
- **Intégrer systématiquement la géologie dans les documents cadres** : plans de gestion, chartes de PNR, orientations stratégiques des structures. La géologie doit y apparaître explicitement aux côtés de la faune et de la flore. Les avis des conseils scientifiques peuvent être un levier puissant dès lors qu'ils mentionnent systématiquement le patrimoine géologique.
- **Consolider l'expertise géologique au sein des organismes** : recrutement de profils géologues lorsque c'est possible, mais aussi développement de partenariats durables avec des universitaires et associations pour l'inventaire, le conseil et la médiation. L'objectif n'est pas de transformer tous les gestionnaires en géologues, mais de leur donner des référents identifiés.

2. Intégrer la géologie dans les politiques d'aménagement

Les régions, départements, communes, services urbanisme et bureaux d'études jouent un rôle déterminant dans la prise en compte concrète du patrimoine géologique dans les projets.

- **Outiller les collectivités et les services** : fournir, pour chaque territoire, des cartes géologiques lisibles et la localisation des sites inventoriés, accompagnées de quelques fiches synthétiques sur les enjeux. Ces outils doivent être pensés pour les élus et techniciens, avec un langage adapté.
- **Inscrire la géologie dans les documents de planification** : intégrer un volet géologie/géodiversité dans les diagnostics de SRADDET, SCOT, PLU et dans les politiques ENS. Cela suppose d'associer, dès l'amont, les conseils scientifiques de PNR, CSRPN et CRPG, afin d'apporter une expertise argumentée et utilisable par les services urbanisme.
- **Former les acteurs de l'aménagement** : proposer des formations ciblées aux agents qui instruisent les documents d'urbanisme et les projets (collectivités, services de l'État, bureaux d'études), en insistant sur l'usage de l'inventaire du patrimoine géologique et sur sa traduction dans la séquence éviter–réduire–compenser.

3. Mobiliser le monde éducatif et la médiation

Le système éducatif et les structures de médiation constituent un relais majeur pour faire connaître la géologie et donner du sens à sa protection.

- **Renforcer les liens avec l'Éducation nationale et l'université** : proposer aux professeurs de SVT des ressources clefs en main sur les sites géologiques locaux, facilement intégrables dans leurs séquences. Intervenir dans les formations universitaires pour présenter la dimension « patrimoine et réglementation » aux futurs géologues et naturalistes.
- **Multiplier les outils simples pour les publics** : fiches de découverte sur les sites de l'inventaire intégrées à des balades, randonnées ou sentiers d'interprétation, en particulier à l'occasion des Journées nationales de la géologie et des Journées internationales de la géodiversité.

- **Développer des actions participatives** : animations de type « amène ton caillou » pour engager le dialogue sur l'origine des roches, les enjeux de protection et la question du prélèvement ; jumelages entre réserves naturelles géologiques pour croiser les publics et les exemples.

4. Sensibiliser les citoyens et les élus dans les territoires

Au-delà des réseaux professionnels, la reconnaissance du patrimoine géologique passe par une présence visible dans la vie locale.

- **Utiliser les supports de communication existants** : bulletins municipaux ou intercommunaux dédiés à des « focus géologiques », brochures départementales présentant l'ensemble des patrimoines (faune, flore, géologie), panneaux sur les ENS et sites emblématiques. L'objectif est de faire entrer la géologie dans le quotidien des habitants.
- **Associer les élus aux démarches** : proposer des visites de terrain, des formations courtes et des fiches synthétiques sur les enjeux géologiques de leur territoire, afin qu'ils puissent relayer ces messages dans les politiques publiques et les projets.
- **Encourager des pratiques respectueuses** : expliquer les impacts du ramassage intensif sur certains sites, promouvoir la photographie plutôt que la collecte sur les secteurs sensibles, rappeler les règles lorsque cela est nécessaire.

5. Conclusion : former, intégrer, articuler

Trois axes structurants se dégagent des échanges.

- **former** : développer une offre cohérente de formation pour les gestionnaires, les services de l'État, les élus, les aménageurs, les enseignants et les futurs géologues, en s'appuyant sur les expériences déjà probantes.
- **intégrer** : faire entrer le patrimoine géologique dans les documents de référence (plans de gestion, chartes de PNR, SRADDET, SCOT, PLU, politiques ENS) et dans les avis des instances scientifiques, afin qu'il soit systématiquement pris en compte.
- **articuler** : mieux relier les réseaux (RNF, PNR, CRPG, collectivités, Éducation nationale, associations) et les événements (journées thématiques) pour donner davantage de cohérence et de visibilité à l'ensemble des actions.

Ces leviers existent déjà, souvent de manière dispersée. Le défi est désormais de les consolider, de les coordonner et de les porter collectivement pour que le patrimoine géologique devienne une évidence partagée par l'ensemble des acteurs des territoires.

Atelier 3

Le patrimoine géologique vers une politique cohérente

Animation : Myette Guiomar

Synthèse

Constat :

La notion de biodiversité a progressivement remplacé la notion de nature – ce que l'on peut regretter - et la géologie est marginalisée dans les politiques publiques, le patrimoine géologique *quasi* ignoré. Le CNPN et l'IUCN manquent d'expertise géologique, il y a un déficit de représentation.

Comment intégrer réellement le patrimoine géologique dans les stratégies territoriales ?

1. CNPN et Groupe de travail Géodiversité (GTG)

Problèmes

Très faible présence de géologues au CNPN → experts isolés.

Groupe de Travail Géodiversité du CNPN (GTG) est à l'arrêt depuis 2022 faute de portage.

Peu de prise en compte des dossiers liés au patrimoine géologique

Propositions / pistes

Relancer le GTG grâce à la dynamique des journées.

Encourager des candidatures de géologues et d'experts en géopatrimoine au CNPN et dans les CSRPN.

GTG pourrait se réactiver via : une saisine (ex. dossier de RN géologique) ou une auto-saisine sur un sujet national/international.

2. Actions institutionnelles et politique

Journées au Sénat / Assemblée

Possible uniquement si un parlementaire porte le sujet.

Peut ouvrir des portes mais nécessite un travail conséquent.

Besoin d'actions concrètes ensuite, pas seulement de visibilité.

Nécessité d'agir ensemble, éviter la dispersion, « *l'union faite la force* »

Plan National d'Actions (PNA) "géologie"

Proposer un PNA dédié au patrimoine géologique serait un moyen fort de reconnaissance nationale. Des financements sont possibles : Fonds vert, plan de relance.

MAIS

Le ministère rejette les PNA trop généraux → doivent cibler un objet précis.

Nécessité de renforcer les instances (CNPN, CSRPN) avant de pousser un PNA.

Réduction des aides de l'Etat (fonds vert…)

Échelle européenne

Le niveau européen est *quasi* absent des discussions actuelles sur le patrimoine géologique.

Pistes

Mobiliser ProGeo,UNESCO (Géoparcs), députés européens, GGN…

Les Géoparcs sont un bon levier de reconnaissance internationale.

Niveau régional

Les CSRPN ont un pouvoir d'auto-saisine, ils pourraient décider de protéger les sites 3 étoiles.

Si la mobilisation se fait au niveau régional, l'effet remontera au national.

Possibilité de mobiliser les services et les élus régionaux

3. Communication

En 2026 : 50 ans de la loi Nature 1976 → opportunité médiatique majeure.

Préparer dès maintenant une campagne ciblée.

Pistes :

Motions en AG de RNF (mais seulement si suivies d'actions concrètes).

Collaboration accrue avec les Géoparcs → label UNESCO, élus, visibilité internationale.

Synthèse stratégique finale

Clarifier qui pilote : RNF ? un collectif ? une structure nationale géologique ?

Construire une stratégie cohérente avant de se lancer dans un PNA ou des démarches nationales.

MAIS

– Contexte budgétaire tendu.

– Nécessité d'un travail préparatoire long, coordonné et multi-échelles.

La prise en compte des enjeux de géologie dans l'intervention du Conservatoire du littoral

Michel PELTIER
délégué des rivages de Bretagne

La preuve par l'exemple

Je suis très heureux de pouvoir présenter l'action du Conservatoire à ces rencontres nationales consacrées au patrimoine géologique. Je vais tenter de vous montrer que le Conservatoire du littoral contribue fortement, avec ses nombreux gestionnaires, à la protection et à la valorisation du patrimoine géologique.

Si le Conservatoire du littoral existe (crée en 1975) c'est parce que le littoral a été reconnu comme un espace à forts enjeux et de ce fait, ayant absolument besoin d'une protection publique forte : il s'agit de sauver sur cette bande entre terre et mer, la nature agressée côté terre, par les occupations et usages anthropiques et côté mer, par l'océan dont le niveau monte depuis des siècles mais à une vitesse accélérée en raison de la même activité anthropique ! Cet espace d'interface, parfois sous forme de falaises, c'est bien sûr un lieu exceptionnel de découverte de la géologie !

L'établissement public (sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement) qui fête donc cette année ses 50 ans, acquiert sans relâche des parcelles tout au long des littoraux français de l'hexagone et d'outre-mer (hors Territoires d'outre-mer), entendus comme rivages de la mer mais également rives des grands lacs (d'une superficie supérieure à 1000 ha). Il est aussi affectataire ou attributaire (à durée limitée) de portions du domaine public maritime.

Ses propriétés sont ensuite confiées en gestion en priorité à une collectivité territoriales (et secondairement à une association) qui assure leur entretien, l'accueil du public, la police, leur suivi scientifiques.

Aujourd'hui le Conservatoire dispose d'un domaine de 220 000 ha et son objectif est d'atteindre 320 000 ha à l'horizon 2050.

Historiquement, son action s'est portée prioritairement sur les espaces naturels patrimoniaux qui auraient pu être détruits par l'urbanisation. Il s'est aussi intéressé aux sites qui méritaient d'être ouverts au public (rentre publics des espaces jusqu'alors détenus par des personnes privées).

Désormais, il s'agit de plus en plus d'intervenir sur des milieux naturels dégradés, banalisés, soumis à des pressions multiples (pollutions, espèces exotiques envahissantes, surfréquentation ou stationnement et circulation anarchiques, phénomène de « cabanisation », usages inappropriés comme la chasse aux oiseaux d'eau…) en vue de les restaurer.

Autre motif d'intervention compte tenu de l'accélération des changements climatiques : constituer des zones d'interface, entre terre et mer, protégeant les enjeux socio-économiques ou permettant leur repli. Il s'agit également de maitriser les espaces « corridors » qui permettront aux espèces de se replier face à l'avancée des eaux marines et au phénomène de compression marine (coastal squeeze).

Ce faisant, le Conservatoire en 50 ans a acquis des sites d'intérêt géologique certain (cf. première diapo), je peux citer, à titre d'exemples :

- 30 sites pour près de 5 000 ha des Maures/Estérel est une « île » géologique au sein de la Provence calcaire témoin de l'époque du Permien. Nous venons d'acquérir l'an dernier dans ce périmètre du massif des Maures une ancienne carrière de serpentine. Une valorisation sur ce thème géologique serait envisageable mais rien de concret aujourd'hui ;
- Les massifs calcaires des Calanques de Marseille/Cassis ou de la Côte Bleue qui constituent des monuments géologiques emblématiques dont certaines caractéristiques (rivière mystérieuse de la calanque de Port Pins à Cassis sur notre site) et sont de renommée internationale ;
- Les falaises du Jurassique sur les côtes du Bessin (Calvados) ;
- la falaise des Vaches Noires, à l'est du département du Calvados ;
- En Bretagne : la presqu'île de Crozon, l'île de Groix (pointe des Chats, Pen Men), la baie de Saint-Brieuc, le sillon de Talbert ;



Gestion de sites d'intérêt géologique : Le sillon de Talbert (Côtes d'Armor), le Géopark Franco-britanique, Casa di Rocapina (Corse).

- Le littoral du lac Léman ;
- Les sites du Conservatoire sur les caps Blan-Nez, Gris-Nez et Alprech ;
- Site de la pointe du Payré (Vendée)

La liste est encore bien longue… et je suis bien incapable de citer tous les sites d'intérêt géologique, encore moins de les caractériser pour la raison bien inavouable que nous n'avons pas, en interne, de base de données suffisamment renseignée qui nous permettrait d'un clic de recenser tous ces éléments géologiques.

Pour autant, soyez rassurés, nos sites, plus de 800 dont 153 en Bretagne, sont relativement bien connus : en effet, la plupart d'entre eux sont couverts par des plans de gestion qui recensent, à l'échelle du site (c'est-à-dire quelques centaines d'hectares) tous les enjeux naturels et donc géologiques (en s'appuyant sur la connaissance disponible, complétée le cas échéant par des travaux d'inventaire complémentaires). J'y reviendrai en dernière partie de mon exposé.

Nous disposons en revanche, de beaucoup plus d'éléments sur le patrimoine biologique (les habitats, les espèces) ou les effets du changement climatique (savoir si tel ou tel site est soumis à l'érosion ou connait un risque de submersion…). Nos gestionnaires, les gardes du littoral, sont chargés de recueillir des données naturalistes (stockées dans les bases du SINP) et qui pourront servir la recherche et l'expertise (connaître les effets des actions de gestion et évaluer l'état écologique de nos sites).

Et pourtant, le Conservatoire du littoral, c'est l'une de ses caractéristiques majeures, fonde son intervention avant tout, même avant les enjeux écologiques, sur les paysages. Il s'agit en effet de se donner, par la maitrise foncière et la maitrise d'ouvrage publique, la capacité de conserver des paysages, parfois de réparer des paysages abimés ; paysages qui sont certes, largement construits par la main de l'homme mais qui comprennent globalement des éléments naturels, biologiques comme géologiques. Conserver le littoral, c'est pour nous conserver les paysages du littoral.

Avant de vous expliquer comment le Conservatoire « gère » son patrimoine géologique acquis au fil du temps, peut-on ici trouver des exemples où l'enjeu géologique aurait justifié l'intervention foncière à lui seul ? (I)

D'abord, il faut souligner que rien de l'interdit, même si les textes législatifs comme les textes stratégiques, internes à l'établissement n'évoquent pas vraiment explicitement la géologie :

L'article L.322-1 du code de l'environnement dispose que : « le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public de l'Etat à caractère administratif qui a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressés, une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapportent ».

Préserver des sites naturels, englobe bien sûr la géologie, comme éléments (d'ailleurs majeurs) du site.

Si l'on se penche sur « Les orientations nationales Biodiversité » qui sont des orientations que l'établissement s'est donné (pour établir sa stratégie d'intervention à long terme), nous trouvons :

« Contribuer aux grandes politiques publiques de conservation de la nature ».

« Le Conservatoire concentre ses interventions sur les sites qui lui confèrent une responsabilité majeure en matière de protection de certains habitats et espèces littoraux et lacustres.

Ce faisant, il contribue directement aux stratégies européenne et nationale en faveur de la Biodiversité, à la stratégie nationale des aires protégées et notamment en ce qui concerne la protection forte, au Plan National en faveur des Zones humides, au plan « Eau » et aux plans nationaux d'action sur les espèces concernées par sa zone

géographique de compétence, à la Stratégie Nationale de Gestion intégrée du trait de côte, et à près d'une vingtaine de PNA « espèces » ainsi qu'à la Stratégie Nationale de lutte contre les EEE.

Le texte poursuit :

« Un élargissement des enjeux biodiversité à la géodiversité littorale (qui rejoint souvent l'approche paysagère) et aux sols est également à initier au sein de sa Stratégie d'intervention à long terme 2025-2050 à venir. »

Si l'on se réfère à la stratégie d'intervention à long terme 2015-2020 (en cours de révision), on peut y trouver, selon l'unité littorale considérée, des enjeux géologiques. Ainsi (voir diapo) dans l'unité littorale de la Presqu'île de Crozon, il est indiqué « la présence d'enjeux géologiques « forts » à l'origine de la création d'une Réserve naturelle géologique régionale ».

L'exercice de révision de la stratégie d'intervention à long terme, en cours de finalisation, a pris soin, du moins en Bretagne, de positionner les enjeux géologiques et de regarder dans le détail si ces enjeux avaient « besoin » d'une protection foncière. Dans les documents stratégiques, figure désormais une carte géologique avec la mention des sites patrimoniaux majeurs, pour, éventuellement, identifier l'intérêt d'intervenir en protection de ce site (voir diapo).

D'ailleurs, dans certaines unités littorales, le zonage stratégique a été révisé pour intégrer des éléments géologiques ; par exemple, sur l'île de Groix, a été reconnue comme stratégique (c'est-à-dire comme ayant suffisant d'intérêts pour justifier une maitrise foncière par l'établissement) la célèbre plage des Grands Sables.

Je dois admettre que l'intervention du Conservatoire ne pourra pas se porter sur un site réduit à son enjeu géologique : elle ne sera fondée que si le patrimoine géologique se positionne dans un ensemble paysager et écologique suffisamment étendu et englobant. C'est bien le cas, dans mon exemple groisillon, aux Grands Sables.

Je signale aussi que le Conservatoire s'intéresse aux carrières quand elles arrivent en fin d'exploitation. Nous achetons ainsi progressivement des parcelles de la carrière des Kaolins à Ploemeur dans le Morbihan et nous commençons une négociation pour acquérir la carrière du Routin sur la commune de Fréhel (Côtes d'Armor). Elle montre de très beaux fronts de taille, dans un beau grès rose et qui, désaffectée, pourra constituer un habitat très intéressant pour nombre d'espèces.

Je veux bien reconnaître, pour autant, que l'établissement pourrait faire mieux ! Je me suis par exemple intéressé à la formation de Cesson. Celle-ci, comme tous les affleurements à falaise, est à cheval entre domaine public maritime (DPM) et privé. Ce qui est certain c'est que le DPM n'a pas été inclus dans le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral (voir diapo) alors que l'enjeu géologique l'aurait justifié, même si, vous le constatez sur la fiche décrivant l'enjeu, il n'est pas recommandé de prendre une mesure de protection nouvelle (en plus de l'arrêté liste).

Ainsi, dans l'exercice de révision de notre stratégie à long terme (qui nous dit où prioritaire acquérir), il nous paraît essentiel, en particulier pour reconnaître l'intérêt d'intervenir sur le DPM, de mieux identifier, sans doute avec votre aide, les formations géologiques patrimoniales et d'évaluer leur besoin de valorisation/gestion/protection…

Prenons maintenant le cas de l'île Milliau : la fiche « wikipédia » passe sous silence son important patrimoine géologique qui se situe sur l'estran ! La fiche (voir diapo), comme pour Cesson, n'invite aucunement à une protection foncière. Alors même que le Conservatoire est propriétaire de la partie terrestre de l'île. Sans doute, convient-il de s'interroger sur la pertinence de demander l'affectation du DPM pour permettre au Conservatoire et à ses gestionnaires (Lannion Trégor Communauté et la ville de Trébeurden) de valoriser le site (ne serait-ce que l'indiquer depuis le sentier côtier).



Vue sur la falaise de l'île Milliau.

Ce qui nous amène, maintenant à évoquer la gestion de ce patrimoine (II).

Car, dès qu'il entre dans le domaine propre de l'établissement, par voie d'acquisition ou d'affectation, ce dernier en devient le dépositaire. Et, en tant que propriétaire du site, il en est le responsable. Ce qui n'est pas rien !

Les questions sont les suivantes : est-ce que le Conservatoire du littoral engage des actions de gestion et de valorisation de son patrimoine géologique et si oui, lesquelles et peut-il justifier un « bon état » de celui-ci ?

La gestion d'un site géologique suppose d'avoir su ou pu surmonter quelques contradictions : comment faire connaître et découvrir les enjeux, les fronts de taille, des enjeux souvent complexes pour des non-initiés, sans pour autant, dégrader le paysage par des panneaux explicatifs peu souvent bien intégrés ?

Comment découvrir (en dégageant la végétation) des éléments géologiques en respectant « les équilibres écologiques » (les habitats pour les espèces) et sans encourager les dégradations (prélèvements de matériaux).

Gérer des sites géologiques nécessite donc des stratégies fines, mais aussi des moyens et des compétences, comme on peut les retrouver dans les réserves géologiques (pensons à celles de Groix, de Crozon). Sans oublier, toutes les actions d'animation que peuvent réaliser les structures gestionnaires pour valoriser les formations géologiques et intéresser le public à la géologie autrement que par le ramassage de fossiles !

Je veux illustrer mes propos avec trois exemples : le sillon de Talbert dans les Côtes d'Armor, le géoparc franco-britannique et le fameux lion de Rocapina (Corse).

Le sillon de Talbert : définir des mesures de gestion au travers un plan de gestion. Voilà ce que prévoyait le plan de gestion (2016- 2022) :

D'abord, il identifie très bien les enjeux géologiques : les intérêts (principal, secondaires), l'intérêt pédagogique, pour l'histoire de la géologie, la rareté, l'état de conservation (assez bon, en amélioration), et les intérêts annexes (ornithologiques en l'occurrence).

Ensuite, il fait état des facteurs anthropiques de dégradation : sur la flèche il mentionne ainsi le prélèvement de galets par les visiteurs qui appauvrissent la ressource ainsi (et surtout) les reliquats d'enrochement.

Le plan de gestion fixe des objectifs à long terme : pour ce qui concerne l'enjeu géologique, l'objectif est de « préserver l'intégrité de la flèche à pointe libre » et des objectifs du plan définis au regard des facteurs influençant l'état de conservation (très bonne connaissance, dynamique sédimentaire en partie rétablie, présence d'un garde, aggravation de l'érosion dans les secteurs érodés) : poursuivre la restauration de la flèche vers un état proche du naturel, limiter les facteurs anthropiques de dégradation, poursuivre le suivi topo morphologique, réaliser des études complémentaires en vue de mieux comprendre l'évolution topo morphologique du sillon.

Chacun de ses objectifs se traduisant enfin dans des fiches actions, comme renforcer le gardiennage, la sensibilisation des visiteurs, telles ou telles études (par exemple de la houle)…

Je tiens à faire un focus en particulier sur la fiche action « mesures pédagogiques » qui consiste à créer des supports permettant aux scolaires et jeune public de mieux comprendre cette formation géologique.

2ème exemple, le Géoparc franco-britannique :

Comme expliqué plus avant, le Conservatoire n'agit pas seul mais en partenariat étroit avec d'autres structures, collectivités ou associations. Il se soucie bien entendu, des capacités de ce gestionnaire à mener ces missions grâce aux moyens humains et financiers qu'il peut mobiliser.

Dans cette optique, le Conservatoire du littoral encourage ses partenaires à s'inscrire dans des démarches de classement qui permettent de mobiliser des ressources (notamment dans un cadre frontalier).

La démarche géoparc est également intéressante dans son objectif de faire prendre conscience aux populations de la nécessité de protéger les terres… En ce sens, ce classement permet aussi de conforter ou légitimer l'action foncière du Conservatoire du littoral. Dans le cas du géoparc franco-britannique, outre l'intérêt de mener une action internationale, l'intérêt repose sur la mobilisation d'ambassadeurs, experts passionnés qui organisent à destination des visiteurs des conférences, des visites autour des enjeux de géologies.

Dernier exemple, les « *taffone* » de Rocapine. Là notre action s'est concentrée sur la présentation de ces formations.

En conclusion, vous redire que le Conservatoire intègre les enjeux de géologique dans ses stratégies de long terme et son action foncière de tous les jours ; il encourage ses gestionnaires à tenir compte aussi de ces enjeux pour assurer la conservation et la valorisation des sites. La prise en compte de ce patrimoine qui nous permet de remonter dans le temps et d'expliquer les paysages d'aujourd'hui et d'anticiper ceux de demain, passe bien sûr par un échange nourri entre spécialistes, chercheurs, passionnés et gestionnaires. Car il s'agit avant tout d'un bien commun qui participe largement à la beauté de nos sites.

Je vous remercie de votre attention et les organisateurs de ces rencontres de m'avoir donné l'occasion de présenter l'action de l'établissement le plus aimé des Français !

Questions / échanges
avec Michel PELTIER

Max JONIN

Le Conservatoire a un linéaire très important du littoral de la Bretagne. Nous avons proposé au Conservatoire, qu'il ait d'abord la connaissance géologique en interne puis de ce qu'il peut y avoir dans ces parcelles littorales comme intérêt géologique, plus ou moins de valeur patrimoniale et autres. Donc il y a un bilan à faire qui n'est pas fait et après, sur la base de cela, et en dehors des secteurs d'intervention du conservatoire, où est ce qu'il y a, prioritairement pour la géologie et le patrimoine géologique, intérêt d'intervenir. Bon, je pense que ça serait utile de le faire. On a proposé cela au Conservatoire, mais suite à ce qui s'est dit là, il serait bien de faire cela de façon inter réseau en Bretagne, d'avoir une réunion à l'échelle de la Bretagne en aval de nos de nos journées. Une réunion Inter réseaux, Inter services, Inter acteurs, pour voir s'il est possible, en dehors de nos chapelles respectives et des drapeaux que l'on hisse les matins sur chaque espace, d'avoir une politique et une stratégie partagée.

Michel PELTIER

Partagée, mais c'est une très bonne idée, Max. Et d'ailleurs, on avait un peu anticipé puisqu'on a programmé pour l'année prochaine. On ne pouvait pas tout faire pendant l'année anniversaire, mais on a programmé une rencontre des acteurs du foncier du littoral breton, donc les départements, le Conservatoire du littoral évidemment, le futur CEN, j'espère. Et puis d'autres acteurs comme la Safer ou même la Chambre des notaires. On va essayer de d'organiser une réunion globale sur le foncier, pas simplement en évoquant. On y tiendra et on invitera, Max, peut être un sujet sur la géologie, ça c'est très important. Après, nos 800 sites et nos 153 sites en Bretagne, on les évalue. C'est à dire que l'idée c'est quand même de faire en sorte que ces sites soient en bon état et puis soient utiles au sens à la société et à tout le monde. On fait une évaluation simple sur la base de constats à dires d'expert, ça n'est pas super, ce n'est pas des directives Natura 2000, mais on essaie de faire des choses assez intéressantes. Aujourd'hui, on les évalue pour apprécier la situation de la biodiversité. On les évalue sur l'aspect paysage et c'est là qu'il faut absolument qu'on intègre la géologie, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. On regarde si le paysage est de bonne qualité, s'il y a des aménagements paysagers à faire. Et puis on les évalue sur l'accueil du public. Est-ce que les expériences du public sont bonnes ? Et voilà. Donc ça, c'est à mon avis, c'est important d'intégrer aussi le les aspects géologiques. Et ce qui nous permet d'ailleurs de faire un inventaire avant d'évaluer. On se dit qu'est-ce qu'on a comme connaissance évidemment pour pouvoir le faire et quelle est la connaissance de terrain.

Max JONIN

On peut démarrer quelque chose comme ça en début de l'année, ça serait une avancée. Je voulais évoquer autre chose. Là, vous avez vu la carrière du Routin sur Fréhel. Toutes les personnes, tous les touristes qui se baladent là, personne n'imagine qu'il y a une telle dent creuse dans le littoral, qui est quelque chose d'assez considérable. Il y a là des enjeux formidables, vous imaginez bien, sur ce trou avec un plan d'eau, une ouverture sur la mer. Historiquement, je vous signale qu'il y a eu des appétits de marina, et il y a toujours des projets d'ailleurs. Heureusement que le Conservatoire peut intervenir. Et pour préparer ces journées, je me suis rappelé qu'à l'époque où il y avait une DIREN, nous avions négocié avec la DRIRE, (toutes choses qui ont disparu) - et c'était OK - que quand une carrière arrête son activité et ferme, il y ait une expertise patrimoine géologique. Les carrières, pour avoir l'autorisation d'ouvrir, doivent faire un dossier de réhabilitation mais le dossier de réhabilitation ne sait pas dans quel état la carrière sera au stade final, et, au stade final, la carrière peut être très intéressante au plan géologique ou patrimoine géologique. Eh bien, cet accord-là n'a jamais été appliqué. Et vous voyez, la carrière de Routin est fermée depuis 2 ans et nous n'avons pas été prévenus. On ne nous a pas invités, avant qu'elle soit pleine d'eau, pour aller y faire une expertise géologique au titre d'un intérêt éventuel. C'est difficile, on se bat déjà pour obtenir un accord, et après il faut encore veiller à ce que cela soit appliqué. Donc, merci de nous inviter.

Pauline DRZEWIECKI

Bonjour, je suis Pauline Dzewitski, directrice du BRGM Bretagne. Je suis novice, j'ai été, je me suis invitée aujourd'hui et je découvre pas mal de sujets. Coté BRGM, on intervient sur beaucoup de sujets, notamment donc géologie. Érosion du trait de côte, les aspects pollution, les aspects artificialisation des sols, santé des sols, biodiversité. Et en interne, on a beaucoup de discussions, d'échanges

justement pour rapprocher l'ensemble de ces enjeux et de faire des croisements, des réflexions pour avancer ensemble sur ces sujets-là. Au niveau Conservatoire du littoral, je vois les questions vraiment que vous posez, que vous identifiez. Et c'est après, comment on les gère. En fait, l'ensemble de ces enjeux, y a une un coté aménagement. Donc moi, ma question c'était aussi comment sont intégrés les élus, métropoles, collectivités, EPCI. ? La question se pose et ma réflexion se pose maintenant, elle se pose aussi pour les autres interventions, c'est comment on intègre les élus dans ces réflexions, dans la formation, dans la sensibilisation sur ces aspects géologie, préservation de la géologie, pour pouvoir en fait, dans leur politique d'aménagement, dans la loi climat et résilience avec le 0 artificialisation nette, comment en fait ils sont intégrés ? Est-ce qu'il y a des réflexions là-dessus sur ces stratégies ?

Michel PELTIER

Oui, c'est une très bonne question. Le Conservatoire est très proche des élus, des collectivités, ne serait-ce parce que souvent elles sont gestionnaires. Elles sont à 90% gestionnaires de nos sites. Les autres %, ce sont les établissements publics type OFB ou associations. Bon, donc on est très proche évidemment de notre gestionnaire. La question que vous posez est plutôt en amont, c'est à dire en amont de l'acquisition, en amont de l'intervention foncière. Comment faire intégrer l'enjeu ? Par exemple, le Routin, Madame le Maire de Fréhel se bagarre depuis longtemps avec tout un tas de projets de valorisation et d'aménagement de marinas, de complexes touristiques, etc. Elle y était assez sensible jusqu'à un certain temps. Les services de l'État l'ont assez convaincu qu'il fallait arrêter et stopper en raison de la loi "littorale", tout simplement pour des raisons réglementaires, et l'a invitée à se rapprocher du Conservatoire en disant que le Conservatoire pouvait aussi avoir des projets d'aménagement ou de valorisation du patrimoine qui étaient intéressants. Sans faire un grand barnum, évidemment. Donc c'est comme ça que ça s'est fait. Mais vous voyez, les enjeux en géologique n'interviennent pas en premier rang. Alors ceci dit, dans la révision de la stratégie, on pourrait très bien identifier, comme le suggère Max, d'aller voir toutes les carrières du littoral et de faire un inventaire de à quel moment elles vont s'arrêter et si c'est intéressant ou pas, de les intégrer dans les enjeux de long terme pour pouvoir être en acquisition future. Bon voilà, mais c'est vrai que c'est une question. On a la chance d'avoir au Conservatoire une instance qui s'appelle le Conseil des rivages, qui est très originale au sein du conservatoire. C'est à dire que toutes les décisions d'intervention foncière sont prises par ce Conseil des rivages qui est composé exclusivement de conseillers départementaux et de conseillers régionaux. Et c'est un conseil qui est interrégional, c'est à dire Pays de la Loire, Bretagne. Et ce Conseil de rivages se réunit 3 fois par an pour décider justement des. Alors pour Fréhel, par exemple, il ne s'est pas encore réuni. On discute avec le propriétaire déjà du prix du bornage, du DPM, etc. Mais on va passer le périmètre d'intervention dans un prochain, une prochaine réunion de Conseil de rivages. Donc c'est à ce moment-là, quand on présente la fiche en disant voilà le site, qu'est-ce que vous en pensez, est ce qu'il faut qu'on y aille, est-ce qu'on y va, on y va pas ? ? France Domaines va nous dire ce que ça coûte y compris les bâtiments pour les restaurer. Il faut qu'on puisse dire si ça vaut le coup - entre guillemets, pour parler un peu trivialement - parce qu'il y a tel et tel enjeu patrimonial. Alors souvent, on en reste, je j'avoue, souvent à des enjeux de biodiversité, de paysage, d'interface terre mer ou de choses comme ça, de changement climatique et puis de lutte contre l'artificialisation, tout simplement. On est en plein dans notre métier, mais on intégrera, grâce à cette journée, le patrimoine géologique.

Myette GUIOMAR

Moi, je dirais rapidement que pour l'approche bio, il faut peut-être utiliser l'influence de la géodiversité sur la biodiversité pour intégrer le fonctionnement en lien.

Michel PELTIER

Je dois vous dire que la protection foncière ne va pas de soi puisque aujourd'hui clairement il y a beaucoup de gens qui nous disent d'arrêter d'acheter. D'arrêter même le Conservatoire du littoral pour être clair. Donc ça ne va pas de soi. Et d'ailleurs, c'est souvent des solutions budgétaires, tout simplement pour dire que ça coûte trop cher. Il y a sans doute des solutions de protection qui sont moins onéreuses, des servitudes, des machins comme ça, des obligations réelles.

Anne-Lise GIOMMI, département du Calvados.,

Je voulais présenter l'expérience du département du Calvados avec le Conservatoire du littoral, dire qu'effectivement il y a de nombreux sites gérés par le département sur le littoral du Calvados, le Bessin, la côte de Nacre et la côte Fleurie. Le département a bien intégré de la géologie dans les dépliants, dans les documents de gestion. Mais finalement, les agents du département ne se sont pas vraiment appropriés la géologie des sites. Donc ça vient petit à petit. Mais voilà, pas via cette gestion antérieure. C'est venu là assez récemment au sein de du service espace naturel. Quand le département

s'est vu confier la gestion de la réserve naturelle du Cap Romain, qui est un site géologique littoral, mais pour le coup, qui n'est pas sur les terrains du conservatoire du littoral. La maitrise foncière elle vient plutôt des ENSD et il y a une partie DPM sur ce site. Et là, tout à coup, les agents ont vu ont vu la géologie depuis le DPM et pas que depuis le sommet. Donc c'était intéressant. Il y a une nouvelle approche comme ça. Qui se fait petit à petit, une appropriation qui se fait sur le littoral.

Michel PELTIER

Oui, et puis ça se fait via le plan de gestion. C'est vraiment l'outil majeur, c'est le plan de gestion. On donne l'intérêt géologique à ce moment-là, on regarde quelles sont les actions et après on forme les agents, les gardes du littoral ou les agents des gestionnaires pour réaliser les actions. C'est un tout effectivement. Merci.

La déclaration de Rennes

Au début du 19ème siècle, nous avons su protéger, conserver, gérer les monuments remarquables que les hommes ont construits au fil des diverses civilisations. Ce sont **les monuments historiques**, notion bien ancrée dans notre culture. Puis les artistes de Barbizon ont initié la protection des paysages, point de départ sans doute de celle des monuments naturels au début du 20ème siècle. Ce sont **les sites classés**, tout aussi bien reconnus aujourd'hui. Puis ce fut, celle de la faune, de la flore et des habitats. Après celle de **la nature** – formulation regrettée ! - la protection de **la biodiversité** est une des nécessités enfin reconnue.

Si la loi de 1976 envisageait la prise en compte de la géologie dans la protection de la nature, il a fallu attendre celle de 2002 pour que la notion de « **patrimoine géologique** » intègre notre corpus législatif. **Les objets géologiques remarquables qui constituent le patrimoine géologique sont les monuments historiques des temps géologiques**. Leur protection-conservation-gestion est tout autant nécessaire, car leur perte est irréversible. La Déclaration internationale des droits de la mémoire de la Terre de 1991 le rappelle : « *La Terre conserve la mémoire du passé. . . une mémoire inscrite dans les profondeurs et sur la surface, dans les roches, les fossiles et les paysages, une mémoire qui peut être lue et traduite.* »

La patrimonialisation – au-delà d'un statut juridique – implique une attention de l'ensemble de la nation, une responsabilité envers les générations futures.

20 ans après la loi de 2002, si l'inventaire national a été initié et réalisé pour l'essentiel, si des outils juridiques adaptés ont été mis en œuvre, le constat est que la prise en compte du patrimoine géologique dans les programmes de protection de la nature reste insuffisante au regard des enjeux mis en évidence et très variable d'un territoire à l'autre. Alors que **le patrimoine géologique** devrait être pris en compte aujourd'hui dans sa globalité, qu'il soit *in situ* ou *ex situ*, force est de constater qu'il demeure actuellement le « **grand oublié** » des politiques publiques mais aussi des acteurs naturalistes.

À l'issue des ces 6ème Journées nationales du patrimoine géologique, les participants souhaitent :

- Une politique et une stratégie nationale en faveur de la protection et la conservation du patrimoine géologique se fondant sur les inventaires régionaux validés

- La nécessité d'une prise en compte de la géologie et du patrimoine géologique dans tous les projets de créations d'espaces naturels protégés et dans leurs plans de gestion, avec la participation de géologues.

- Une politique et une stratégie interministérielle pour la protection du patrimoine géologique *ex situ* et sa conservation sur le territoire national

- La prise en compte d'un patrimoine géologique reconnu dans les projets de maitrise foncière concernant la protection d'espaces naturels (Conservatoire du Littoral, Espaces naturels sensibles départementaux, Conservatoires d'Espaces Naturels . . .)

- Une approche de l'environnement géologique des sites dans les animations naturalistes

- La présence de géologues au sein des équipes gestionnaires des espaces naturels qui gèrent du patrimoine géologique et au sein de leurs conseils scientifiques

- L'intégration de la géologie et du patrimoine géologique dans les cursus universitaires et de formation des futurs gestionnaires d'espaces naturels, des futurs géologues et des organismes de formation continue.

Soit la **banalisation** (au bon sens du terme) de l'**approche patrimoniale de la géologie** au sein de la gestion du patrimoine naturel, comme l'a déjà envisagé la loi de 2002.

Rennes, le 13 novembre 2025